

ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE

à L-4621 Differdange, 8, Place du Marché
au restaurant « AutrePart »

**le JEUDI 26 NOVEMBRE 2026
à 15 HEURES**

Il sera procédé par le ministère de Maître **Laurent METZLER**, notaire de résidence à Differdange, à ce commis, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur agréé, de l'élément immobilier ci-après désigné, savoir :

Dans un immeuble en copropriété sis à L-4599 Differdange, 55, Rue J.F. Kennedy, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de DIFFERDANGE, section B de Differdange :

Numéro 111/2174, lieu-dit « Rue J.F. Kennedy », place (occupée), bâtiment à appartements, d'une contenance de 02 ares 75 centiares :

lot 011 :

inscrit au cadastre sous le numéro **011 UA 03**,

soit la propriété privative et exclusive **d'un studio sis au troisième étage**, d'une surface utile d'après cadastre de 41,50 m2,

avec 98,786/1.000es dans les parties communes, y compris le sol.

TOTAL DES MILLIEMES DE COPROPRIETE ATTACHES AUX LOTS : QUATRE-VINGT-DIX-HUIT virgule SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIX millièmes (98,786/1.000es).

L'adjudication aura lieu **à la requête du créancier premier inscrit**.

Contre :

Monsieur **Frédéric David DUMOULINS**, gérant de société, né à Deauville (France) le 17 mars 1983, partenaire de Madame Valérie CAMPAGNA, demeurant à F-57570 Mondorff, 4, Rue des Pruniers.

En vertu :

1) de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juillet 2022, enregistré à Esch-sur-Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2022, relation EAC/2022/16536, sur base duquel inscription a été prise au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 août 2022, volume 1317, numéro 188 ;

2) d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de Madame Tessy SIEDLER, huissier de justice à Luxembourg, en date du 29 juin 2026, et par exploit de Maître Guy BLAU, Commissaire de Justice à Thionville (France), en date du 02 juillet 2026.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, en date du 1^{er} octobre 2026, dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans les huit jours qui suivront l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième (1/6) au moins du prix, outre les frais, en respectant les formalités prévues par les dispositions légales afférentes, en particulier les articles 845 et 846 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale (société, association, etc.) sont priés de se munir d'un extrait RCS récent et devront justifier l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à :

Maître Laurent METZLER, notaire

Differdange, 54, rue JF Kennedy

Tél. : 58 98 98 1 - E-mail : info@lm-notaire.lu

<https://lm-notaire.lu>